



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### L'ACCAP REPORTE DE 6 MOIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE LIGNE DIRECTRICE SUR LA COMMUNICATION DE LA RÉMUNÉRATION

(Toronto, 5 février 2018) – En réponse aux commentaires formulés par les conseillers, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a reporté de six mois la mise en application de sa nouvelle ligne directrice LD19, *Communication de la rémunération liée aux régimes collectifs d'assurance et de retraite*, laquelle passe pour les nouveaux contrats au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

« Les conseillers qui offrent aux Canadiens des services liés aux produits collectifs d'assurance et de retraite sont des partenaires précieux, et leur opinion sur les nouvelles normes proposées et sur la façon de les mettre en œuvre est extrêmement importante. Les consultations ont commencé en début d'année, et nous sommes à l'écoute. C'est pourquoi nous avons avant tout décidé de repousser sa date de mise en application », explique Stephen Frank, président et chef de la direction de l'ACCAP.

L'ACCAP mène à l'heure actuelle une tournée à l'échelle du pays pour expliquer la nouvelle ligne directrice aux conseillers et pour obtenir leur point de vue et leurs recommandations sur la meilleure façon de la mettre en œuvre. Les conseillers qui ne peuvent assister à l'une ou l'autre de nos séances d'information auront, le 22 février prochain, la possibilité de participer à un webinaire, dans la langue officielle de leur choix. L'ACCAP met aussi sur pied un comité consultatif composé de conseillers et d'assureurs qui guideront la suite des événements. « Nous avons besoin de l'aide des conseillers pour garantir une mise en œuvre réussie de la LD19, et nous nous engageons à faire équipe avec eux pour les nouvelles normes », ajoute M. Frank.

Les services liés aux régimes collectifs d'assurance et de retraite influent grandement sur le bien-être financier des Canadiens. En établissant des normes sectorielles, la nouvelle ligne directrice, davantage axée sur le client, vise à une plus grande transparence en matière de rémunération. Tous les assureurs devront communiquer à leurs titulaires de contrats collectifs (à savoir les employeurs et les organisations offrant des régimes d'avantages sociaux et de retraite) toute forme de rémunération (directe, indirecte ou en nature) versée ou fournie par les assureurs aux intermédiaires.

#### À propos de l'ACCAP

L'ACCAP est une association à adhésion libre dont les membres détiennent 99 p. 100 des affaires d'assurances vie et maladie en vigueur au Canada. Notre industrie fournit à plus de 28 millions de Canadiens une large gamme de produits visant la sécurité financière, comme l'assurance vie, les rentes (REER, FERR et régimes de retraite) et l'assurance maladie complémentaire. Elle détient en outre plus de 810 milliards de dollars d'actifs au Canada et emploie près de 155 000 Canadiens.

-30-

Contact :

Suzie Pellerin, vice-présidente adjointe, Affaires publiques et gouvernementales (Québec)

514-375-5076/[spellerin@clhia.ca](mailto:spellerin@clhia.ca)